

RESOLUTION N°3
INDEPENDANCE DES BARREAUX / RDC

La Conférence internationale des barreaux de tradition juridique commune, réunie à Yaoundé au Cameroun, pour son 31^{ème} Congrès du 7 au 9 décembre 2016,

Déplore que les autorités de la République Démocratique du Congo (RDC) envisagent de dessaisir la profession d'Avocat de sa compétence en matière disciplinaire au profit du pouvoir exécutif ;

Demande aux autorités publiques de renoncer à ce projet qui porte atteinte à l'indépendance du Barreau, élément essentiel et constitutif de l'Etat de droit.